Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 94 (1965)

Heft: 7

Artikel: L'École de musique de la Gruyère

Autor: Steinhauer, Henri

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040346

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Ecole de musique de la Gruyère

La fondation, en automne 1953, de l'Ecole de musique de la Gruyère procédait d'un double souci: permettre aux enfants du district de faire des études musicales dans l'atmosphère d'un conservatoire, sans pour autant devoir se rendre à Fribourg ou ailleurs. Il ne s'agissait pas d'une manifestation d'indépendance gruérienne, mais simplement d'un effort de décentralisation artistique.

On créa donc un cadre administratif sous la forme d'une Société de l'Ecole de musique, pourvue d'un comité. Pour se procurer un petit capital, la Société sollicita la souscription de parts sociales. Ses dépenses sont couvertes par le faible pourcentage prélevé sur les honoraires des professeurs et par la modeste finance d'inscription payée par les élèves. Association de droit privé, l'Ecole de musique n'a, à ce jour, pas touché un centime de subside des pouvoirs publics.

Dès sa fondation, l'Ecole a été dirigée, sur le plan musical et pédagogique, par M. Emile Lattion. D'une manière générale, elle a rencontré dans le public un accueil extrêmement sympathique. Elle a connu aussi des déceptions, notamment celle de n'être pas soutenue par certains milieux où l'on professe que la pratique d'un instrument ne nécessite pas des études individuelles, mais peut se contenter d'un enseignement collectif. Pour sa part, l'Ecole repousse cette idée et s'est toujours refusée à grouper des élèves pour leur apprendre à jouer d'un instrument quelconque.

L'individualisation de l'enseignement trouve d'ailleurs son prolongement logique dans l'examen annuel, qui est absolument obligatoire. Ce contrôle, rigoureux et systématique, s'exerce autant d'ailleurs sur l'enseignement du maître que sur les progrès de l'élève. Les experts ont toujours été choisis en la personne d'artistes de haute renommée: Mme Jacqueline Blancard, pour le piano; M. Léon Hoogstoël, clarinettiste de l'OSR, pour les instruments à vent; M. Paul Bürger et M. Marcel Deblüe pour les cordes. Chaque élève a sa fiche d'examen sur laquelle l'expert inscrit ses remarques; cette fiche oriente l'enseignement pour l'année suivante et doit être à nouveau présentée à l'examen. Ainsi l'expert a-t-il la possibilité de s'assurer que ses observations ont été respectées. A la fin de l'année, l'élève reçoit un bulletin comprenant la note de l'expert et celle du maître. S'il atteint la moyenne de 5,5 sur 6, il a droit à une mention honorable. Enfin, l'expert et le maître décident du passage au degré supérieur sur la base des progrès accomplis.

En principe, la production de l'élève en audition publique est également obligatoire. Le choix du morceau d'audition est arrêté par le maître

et supervisé par l'expert. Il est arrivé, parfois, que l'expert jugeât le morceau inadapté à l'élève ou insuffisamment assimilé.

On peut dire que presque tous les instruments et toutes les disciplines musicales ont été étudiés à l'Ecole de musique de la Gruyère. Piano, orgue, violon, violoncelle, bois, cuivres, guitare classique, solfège, chant grégorien, harmonie, direction, rythmique, mise en scènes ont eu leurs maîtres et leurs élèves. De nombreuses sociétés chorales et instrumentales sont dirigées par des élèves de notre Ecole. Nos classes de rythmique, entraînées par Jo Baeriswyl, ou sous son contrôle, par des diplômés de l'Institut Jaques-Dalcroze, ont participé à toutes les manifestations scéniques où la danse avait sa part. C'est dans le cadre de l'Ecole que M. André Corboz a inauguré en Suisse l'enseignement de la musique selon la méthode Ward. Les élèves d'instruments à cordes et à vent s'initient à l'Ecole à la discipline de l'orchestre ou de la fanfare, sous la baguette d'un élève-directeur.

Grâce à cet ensemble de mesures, il est permis de dire que l'enseignement à l'Ecole de musique de la Gruyère équivaut à celui qui est prodigué dans les Instituts d'Etat. Le Conservatoire de Fribourg l'a reconnu, d'ailleurs, qui a spontanément offert à l'Ecole son affiliation officielle, laquelle a été sanctionnée en 1959 par un arrêté du Conseil d'Etat. De la sorte, les élèves de Bulle entrent de plain-pied au Conservatoire et les professeurs de notre Ecole sont nommés par le Gouvernement. Cette consécration des efforts déployés en Gruyère est une récompense: elle doit aussi ouvrir la porte à une collaboration féconde entre deux institutions qui cultivent le même idéal et, par des chemins indépendants, poursuivent un but identique. Plus d'une fois, d'ailleurs, les élèves de l'une des Maisons se sont produits aux auditions de l'autre.

Que conclure de cette expérience? Tout d'abord qu'il est possible, avec un minimum de générosité, de réaliser une œuvre sans le concours financier de l'Etat. Ce concours deviendra peut-être nécessaire un jour, mais la preuve est faite que l'initiative privée n'est pas obligatoirement impuissante. Au contraire, elle peut et doit provoquer l'intervention des pouvoirs publics dans un domaine qui, sur le plan culturel, occupe une place de choix.

D'autre part, les experts ont été amenés à constater que le climat des petites villes est plus favorable à l'étude de la musique que l'atmosphère des grandes cités. Les enfants y sont plus calmes, parce que moins sollicités peut-être par des distractions et moins éprouvés par l'agitation. On aurait donc tort de ne pas profiter de ces circonstances pour accomplir, dans le calme de la province, une œuvre que le tumulte des capitales rend moins aisée.

Enfin, les promoteurs et les dirigeants de l'Ecole de musique persistent à penser que, si la musique est un art d'agrément, elle ne peut pas se

pratiquer en dehors d'une rigoureuse discipline. Au surplus, l'étude d'un instrument coûte cher: il ne serait dès lors pas honnête de dispenser un enseignement onéreux sans veiller à ce qu'il soit profitable. On voit ainsi que des considérations d'ordre moral ne sont pas nécessairement étrangères au service d'un art et au culte de la Beauté.

Me Henri Steinauer
Président de l'Ecole de musique de la Gruyère

Plus il y a d'humus dans le sol meilleure est sa fertilité

Transformez en compost tous les détritus du jardin, feuillage, herbe, mauvaises herbes (à arracher avant qu'elles ne portent graine). Ce sera de l'or pour le sol du jardin !

Le Composto Lonza, qui a largement fait ses preuves depuis des années, approvisionne en azote les bactéries assurant la décomposition des matières organiques ; cet azote bien assimilable leur permet de former les protéines qui constituent leur organisme.

Grâce à sa composition éprouvée, le Composto Lonza permet d'obtenir un compost ayant une teneur spécialement forte en humus durable, substance qui maintient le sol bien grumeleux et fécond.

Le compost de tourbe avec engrais complet devrait être préparé beaucoup plus, car ce compost nourrit le sol et fortifie les plantes. D'emploi multiple, il est au demeurant fort économique.

Formule pour un are de terrain : 1 balle de tourbe, 10 pelletées de bonne terre de jardin ou de vieux compost, 5 kg. d'Engrais complet Lonza pour jardins, bien mélanger et humidifier en ajoutant environ 200 litres d'eau ; laisser reposer dix jours avant l'emploi.

Le compost et le compost de tourbe avec engrais complet ne doivent jamais être enterrés ; il suffit de les incorporer à la couche superficielle du sol.

Les Engrais Lonza accroissent rendements et qualité.

LONZA

IMEFBANK

3¾%

SUR LIVRETS DE DÉPOT

FRIBOURG
Pérolles 10
BULLE
bât. des Alpes